



COMPTE RENDU CONSEIL D'ETABLISSEMENT

20 mars 2024

1

Présents :

M. Sutter, COCAC

Direction :

Mme Durand-Assouly, Mme Gran, Mme Dantzer, Mme Joubert-Schwab, M. Kinder, M. Challemet

Représentants élus titulaires des personnels :

pour le SE-Unsa : Mme Lamouroux, Mme Baudinet-Jugi, M. Slagmulder, M. Taurua, M. Bessières

pour le SNES : Mme Longoni-Hoetschl, M. Heine

Représentants élus titulaires des parents d'élèves :

Mme Pautrot- Wagner, M. Blavignac, M. Carpe, M. Hatungimana, Mme Egger

Représentants élus titulaires des élèves :

Yasmina Murat, Lilla Joguet, Leopold Colledero

Autres représentants siégeant à titre consultatif :

M. Wielander, M. Ugo

- Le Quorum est atteint.
- Le COCAC, M. Sutter introduit : il remercie pour la bonne coopération des différents acteurs de notre communauté éducative. Une vigilance en termes de gestion est pointée car le contexte inflationniste est persistant. Il encourage à promouvoir ensemble l'attractivité du lycée dans une perspective internationale. Il déclare sa satisfaction en termes d'action de coopération éducative, linguistique et culturelle entre le Lycée et l'Institut. Il rappelle que la sécurité reste la première des priorités. Il souligne la satisfaction de l'Ambassadeur. Il rappelle que le Studio Molière est un outil de rayonnement de la culture française

1- Adoption de l'ordre du jour

20 votants

voté à l'unanimité

2 - Adoption du PV du conseil d'établissement

20 votants

voté à l'unanimité

3 – Calendrier de fin d'année :

Présentation par M. Kinder.

Fin des cours des Terminales le 17 mai.

La remise des diplômes du baccalauréat le 27 juin.

Le stage de Seconde sera suivi d'un oral de soutenance la semaine suivant le stage. Les professeurs d'EMC devront inclure les notes dans le semestre des élèves.

4 – Le règlement intérieur secondaire :

M. Kinder présente le règlement intérieur du Secondaire, discuté en Conseil du Second degré (le 7 mars 2024) ; quelques mots ont été transformés et quelques termes enlevés.

Il ajoute que toutes les références, notamment les lois, ont été vérifiées.

Suite à la remarque de Mme Egger sur l'absence de l'obligation de respecter le cadre de vie et le matériel du LFV, une phrase est rajoutée en ce sens dans le règlement.

M. Kinder tient à préciser les transformations suivantes du nouveau règlement :

- Le point 3.5.7 traitant des téléphones portables a été mis à jour avec la description de leur utilisation et la gradation des sanctions en cas de leur non-respect.
- Au point 4, le rythme semestriel a été inscrit, il est précisé qu'il est possible de faire rattraper un test et des détails sont donnés pour l'évaluation continue du Bac.

Enfin, M. Kinder annonce qu'un **comité de pilotage du numérique va être créé et que celui-ci rédigera « une charte informatique et numérique »**.

Madame la Provisseure demande à M. Challemet de faire un point sur l'expérimentation de sortie des lycéens hors des murs du Lycée, pendant les deux récréations de 10' du matin et de l'après-midi.

M. Challemet indique que le retour est positif puisqu'il n'y a pas eu de problèmes particuliers (plaintes de voisinage ou attroupements) sur ces créneaux, ni au sujet des retours en classe.

La proviseure, ainsi que les représentants des personnels, félicitent les élèves.

21 votants (arrivée tardive d'un élu)
voté à l'unanimité

Le règlement financier : il est issu d'autres règlements – il est à part, mais sans modification

5 – Les voyages scolaires

La proviseure présente deux voyages soumis au vote.

Elle relève la difficulté de gérer des voyages scolaires de « dernière minute ». Elle évoque sa volonté d'avoir au CE du mois de juin, tous les voyages de l'année scolaire suivante afin de pouvoir les voter en une seule fois. Cela permettra aussi d'avoir une vision globale des demandes de recours à la caisse de solidarité.

Mme Lamouroux soulève la problématique des nouveaux professeurs arrivant en septembre.

Mme la proviseure répond qu'il est rare que ces professeurs préparent un voyage dès leur arrivée et, qu'au mieux, ils s'inscrivent dans un projet de voyage de niveau.

Mme la proviseure ajoute qu'il est important pour les parents, aussi, d'avoir une vision à long terme.

Mme la proviseure remercie les nombreux collègues qui s'investissent dans l'organisation des voyages scolaires. Elle souligne le gros travail de comparaison de devis et d'assurance voyage qui est réalisé par les Professeurs les organisant.

Mme Wagner-Pautrot indique que, dans le Secondaire, le travail des enseignants n'est souvent pas vu par les parents car la communication est transmise sur Pronote, aux élèves.

M. Blavignac ajoute qu'il serait bien que les budgets détaillés des voyages soient présentés aux parents.

Mme la proviseure indique que les professeurs doivent réunir les familles en présentiel pour leur expliquer le projet de voyage.

M. Kinder fait remarquer que, pour les classes à examen, organiser des voyages en avril/mai ne lui semble pas raisonnable et qu'il faudrait statuer sur ce point.

Voyage à BERLIN
nouveau tarif 540 € tarif maximum voté à l'unanimité
don FSE = 660 € voté à l'unanimité
Des remerciements sont adressés au foyer socio-éducatif

Voyage à MUNICH :
Il manque un argument pédagogique.
Pour rappel, ce voyage n'avait pas été voté au CE du 28/11/23, car il n'y avait pas assez de précisions. Tarif de **442 €**, pouvant encore être revu un peu à la baisse.

Dans un premier temps, la direction entend s'abstenir sur le vote de ce voyage : il y a des interrogations sur le coût (un seul jour dense de visites) et les horaires choisis par le professeur (départ tardif le 1^{er} jour et retour tôt le 3^{ème} jour). Après discussion autour de ce voyage et la volonté d'encourager et soutenir les projets visant à offrir des opportunités riches pour les élèves, il est décidé de procéder à un vote sous conditions :

- Le voyage n'aura lieu que si les horaires de départ et d'arrivée sont étendus ;
- Un minimum de 20 élèves sur 25 doit prendre part au voyage ;
- Le coût ne doit pas dépasser le montant prévu des voyages scolaires : 550 €.

Mme la proviseure remercie le professeur pour son initiative.

21 votants à l'unanimité selon les conditions énoncées

6 – Le Studio Molière

Mme Gran présente le fonctionnement du Studio Molière
66 000 € recettes + 3000 € subventions
Dépenses = 72 045,24 €
Perte = 6 045,24 €

- L'axe financier

Le bilan financier du Studio Molière en 2023 est de - **6045,24 €**.
66 000 € recettes + 3000 € subventions
Dépenses = 72 045,24 €

Mme Gran précise que ce bilan est satisfaisant, car il est presque à l'équilibre et qu'il ne faut pas oublier que c'est une reprise en main du Studio Molière par le LFV.

Elle rappelle qu'il est géré par un régisseur, M. Duhau, à temps plein depuis septembre 2023.

- L'axe diplomatie d'influence/rayonnement du lycée

Le Studio s'inscrit dans le paysage local, avec notamment la venue d'autres établissements et d'événements culturels. Il reflète les partenariats avec l'Institut et l'Ambassade, et les autres partenaires locaux ou internationaux.

- L'axe pédagogique

Cet axe est une priorité de l'établissement dans la gestion du Studio Molière.

M. Blavignac demande, depuis 2 années consécutives, la possibilité d'obtention de subventions pour le Studio Molière. Mme Gran explique qu'à une période, le LFV recevait certes des subventions, mais que le LFV payait pour les spectacles

et les interventions auprès des élèves. Elle ajoute qu'au contraire, avec le système actuel où le LFV gère seul le Studio Molière, cela permet une plus grande liberté et diminue au final les frais d'utilisation du Studio Molière.

Mme la Proviseure explique qu'actuellement, si un prestataire veut que M. Duhau s'occupe de louer du matériel pour lui, seul le montant de la location est refacturé à ce prestataire, ce qui ne reflète pas le temps passé par le régisseur du Studio Molière à la recherche et aux démarches.

De ce fait, la Proviseure demande au CE de voter un tarif supplémentaire :

une majoration de 10% sur le prix d'une location de matériel, si celle-ci est gérée par le régisseur.

21 votants

voté à l'unanimité

4

L'Institut français est vivement remercié pour les actions de qualité qui y sont menées et la gratuité proposée – un apport culturel et pédagogique

7 – Le compte financier

Mme Gran présente des diagrammes de consommation du gaz et de l'électricité, sur les six dernières années.

On y constate une augmentation des coûts non pas parce que le LFV consomme plus, mais parce que les coûts par KWH pour le gaz et par MWH pour l'électricité ont augmenté.

Mme Gran annonce que 2023 marque la première fois depuis quatre ans où **les produits sont supérieurs aux charges**. Elle ajoute que cette pente ascendante est très encourageante. Elle explique que le LFV demande des efforts à tous et que cela paye.

Par contre, Mme Gran attire l'attention sur **la trésorerie qui est très faible** et avoue qu'elle doit augmenter.

978 843 € en 2023

479 389 € charges à payer, mais non comptabilisés en 2023

Mme Gran explique qu'il y a deux leviers pour augmenter la trésorerie : recouvrer tous les frais de scolarité des parents et les créances des Instituts Régionaux de Formation ou ne pas dépenser tout ce qui était prévu pendant l'année. **En mars 2024, il reste encore 350 000 € à recouvrer de 2023.**

M. Carpe fait donc remarquer que si la totalité du recouvrement se fait, l'équilibre de la trésorerie sera atteint.

Mme Gran acquiesce et ajoute trouver des solutions avec les familles concernées, notamment grâce au recours d'échéanciers.

Mme la Proviseure informe que **l'AEFE va subventionner la consolidation de la fissure de la coursive**. À cette fin, le sol de la cour va être foré afin de déterminer si les travaux devront intervenir :

- à -4 m : les travaux de consolidation coûteraient alors 280 000 € ;
- à -12 m : les travaux de consolidation coûteraient alors 400 000 €.

Mme Gran ajoute que l'AEFE paie toujours à temps et que la trésorerie du LFV n'a pas besoin d'être sollicitée. Mme la Proviseure fait remarquer que toutes les demandes de subventions à l'AEFE sont honorées. Mme Gran est remerciée pour sa réactivité et pour la qualité du bilan financier.

À la fin de la séance, Mme la Proviseure remercie les membres et les invite au réfectoire pour une collation.

Corinne JOUBERT-SCHWAB
Secrétaire de séance



Laurence LAMOUROUX
Secrétaire adjointe



LYCÉE FRANÇAIS DE VIENNE

Établissement homologué par le ministère français de l'Éducation nationale
École maternelle : Grinzingstrasse 95, A-1190 Wien, Österreich // +43.1.370.12.17

École élémentaire – Collège – Lycée – CPGE : Liechtensteinstrasse 37A, 1090 Wien, Österreich // Tél : +43.1.317.22.41